Compte-rendu de la réunion du comité de suivi pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires du mardi 19 novembre à Chalons.

Etaient présents tous les protagonistes : représentants des personnels enseignants, collectivités, association des maires, DASEN, IEN-A, associations, Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) jeunesse et sports, Caf, ….

La Dasen a ouvert la séance avec un état des lieux sous forme de diaporama.

Elle a rappelé que l'objectif principal de la mise en place de ces nouveaux rythmes était d'améliorer les conditions d'apprentissages des élèves et contribuer à leur réussite. Pour cela, le retour à 4.5 jours permettait de reprendre des rythmes biologiques plus propices et plus proches des autres pays européens.

Sur le département, 26 communes, 45 écoles, 201 classes ont mis en place depuis septembre cette réforme.

80% des communes ont déjà fait remonter des propositions d'organisation du temps. Le CDEN du 07 février présentera l'ensemble des propositions et les avant –projets des PEDT (Projets Educatifs Territoriaux).

La Dasen insiste sur les concertations nécessaires entre conseils d'école et collectivités et chargent les IEN de faire le lien lorsque c'est nécessaire. Elle souligne que collectivités et enseignants doivent faire des choix responsables et qu'au centre de ces organisations c'est l'accueil des élèves qui est en jeu.

Les difficultés persistantes : Problèmes de recrutement des animateurs dans le secteur rural ; mais des solutions sont envisagées sur du moyen terme.

Les très jeunes enfants ont des besoins spécifiques, il faut en tenir compte : permettre le repos, aider aux repères, aux transitions, adapter les activités, ritualiser et ne pas enchainer les activités encadrées à tout prix.

La cohérence et la concertation entre animateurs, collectivités, enseignants doivent être recherchées.

Avant les questions diverses, Mme la directrice académique conclue sur les difficultés qu'il ne faut pas nier mais également sur les pistes de réflexion déjà présentes pour pallier certaines et des marges de progrès sur la diversité des activités proposées (majoritairement sport et arts).

Le SE-Unsa fait remonter les inquiétudes des collègues après le sondage et les remontées (mails et coups de téléphone).

- L'inquiétude sur les locaux partagés et les problèmes et tensions que cela peut provoquer. Nous proposons la rédaction de convention, de charte, d'occupation des locaux afin de définir des règles.
- L'inquiétude sur les partages de responsabilités, qui doivent être définies
- L'inquiétude sur la non-adaptation de certaines organisations aux enfants de maternelle.
- L'inquiétude de certains enseignants sur les manques de concertations, l'impression de ne pas être entendus, le besoin d'être accompagnés
- L'inquiétude soulevée par les difficultés posées par une après-midi de 2 ou 2h15 (comme à Reims en 2014) où les créneaux de natation seront très réduits.

L'IEN -A répond en précisant qu'un comité de pilotage existe et régulera au cas par cas les difficultés.

Les DDEN et l'Association Familles Rurales ne sont pas beaucoup concertées en amont, cependant leurs représentantes expriment leur compétences pour réguler, forme, informer.

Des explications techniques s'en sont suivies sur la rédaction du PEDT et les aides de la CAF qui peuvent être accordées en fonction des projets et des heures de périscolaire, déclarées ou non en accueil collectif de mineur (ACM).
Un courrier sera adressé aux communes par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) afin de recenser les besoins en animateurs, les aider à rédiger le PEDT.

Une prochaine réunion se tiendra en janvier.